



# communiqué

N°: 44  
No.:

LE 13 MARS 1984

## LE CANADA DECIDE D'ENVOYER DES OBSERVATEURS AUX ELECTIONS AU SALVADOR

---

Le Vice-premier ministre et Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, l'Honorable Allan J. MacEachen a annoncé aujourd'hui que le Gouvernement du Canada avait accepté d'envoyer des observateurs au Salvador, à l'occasion des élections présidentielles qui auront lieu dans ce pays le 25 mars. M. MacEachen a déclaré qu'il avait invité M. R. Gordon Fairweather, Président de la Commission canadienne des Droits de la Personne à diriger l'équipe d'observateurs canadiens. Les autres membres de la délégation seront M. R.A. Gould, Directeur Général adjoint des Elections et M. F.M. Filleul, Ambassadeur du Canada au Salvador.

M. MacEachen a déclaré que la décision d'envoyer des observateurs au Salvador devait être vue dans la perspective de l'appui canadien à tout ce qui, en Amérique centrale pourrait mener à la paix, à la stabilité et à la mise en place de gouvernements représentatifs et responsables. Des élections honnêtes menées de façon ouverte devraient aider à renverser la polarisation qui prévaut entre les extrêmes politiques. Même si rien ne garantit que cette initiative aura les résultats escomptés, M. MacEachen a déclaré: "aussi longtemps qu'il y a une tentative de promouvoir les principes de gouvernement représentatif et de liberté de choix, je crois que le Canada devrait envoyer des observateurs compétents et objectifs. Sans eux, il serait difficile de porter un jugement de valeur sur le processus électoral."

.../2

Le Canada n'a pas envoyé d'observateurs au Salvador lors des élections de 1982 puisque le mandat des observateurs n'était pas assez clairement défini. M. MacEachen a souligné que cette fois-ci, les arrangements étaient meilleurs et plus complets. Ils sont coordonnés par le Conseil électoral central du Salvador. Les observateurs officiels se verront accorder tous les moyens nécessaires par le Conseil afin de permettre l'examen du processus dans ses différentes phases telles, l'enregistrement des voteurs, le vote, la compilation des votes, la transmission et l'annonce des résultats. Les observateurs officiels sont invités à évaluer le processus et à faire rapport à leur gouvernement respectif. Le Conseil électoral central du Salvador, en tant qu'hôte des observateurs officiels désignés, offre les garanties de sécurité et les installations logistiques voulues pour permettre aux observateurs de s'acquitter de leurs fonctions à quelque endroit qu'ils veuillent, là où leur sécurité personnelle ne sera pas compromise.